



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 04 Mars 2015

Date de la convocation 18 Février 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais - CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, CEYRAS : Mme BARRÉ Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à Mme BLANQUET Elisabeth, Mme PRULHIÈRE Yolande à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela, Mme OLLIE Sophie à M.DO Laurent, Mme PASSIEUX Marie à M.COSTE Bernard, M.BRUN Olivier à M.VALERO Claude. Mme MALMON Sylvie à M.BARDEAU Francis, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.RODRIGUEZ Joseph à M.DIDELET Serge,</p>

Objet : Budget annexe de la zone d'activités de la Lergue – Clôture.

Monsieur COSTE rappelle que par délibération en date du 13 Avril 2000, le budget annexe « **Zone d'activités de la Lergue** » a été ouvert pour assurer la reprise comptable du Syndicat intercommunal de la zone d'activités de la Lergue (SIVUZAL) à la suite de sa dissolution et permettre de séparer cette opération au regard de son assujettissement à la TVA.

Il précise que le conseil communautaire a autorisé la vente de l'usine de la Planque prévoyant les modalités de paiement suivantes : 50 000 euros à la signature de l'acte et 5 versements de 14 000 euros sur les années suivantes, soit un total de 120 000 euros.

La volonté de l'acquéreur de s'acquitter des sommes restant dues dès à présent, a permis de réaliser les dernières écritures comptables sur l'exercice 2014.

En conséquence, il propose aux membres du conseil communautaire la clôture du budget annexe valant réintégration des comptes de bilan au budget général, sous la forme d'opérations non budgétaires dès le budget primitif 2015.

Le budget général 2015 sera établi en réintégrant les résultats de reprise du budget annexe et les annuités d'emprunt correspondantes.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 25 février 2015.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE, la clôture du budget annexe de la zone d'activités de la Lergue valant réintégration des comptes de bilan au budget général, sous la forme d'opérations non budgétaires dès le budget primitif 2015.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150313-2015-03-04-17-DE
Date de télétransmission : 16/03/2015
Date de réception préfecture : 16/03/2015